

Sablé-sur-Sarthe

Réunion de la CLI

Ordre du jour

- Bilan de l'année écoulée
- **Présentation du rapport annuel 2013**
- Reconduction de l'adhésion à l'ANCCLI
- Présentation du budget
- Questions diverses

- Rappels sur les bases réglementaires
- Le rapport 2013
- Les données quantitatives
- Les perspectives
- La diffusion du rapport

Base réglementaire (Art. 21 de la loi TSN)

Tout exploitant d'une Installation Nucléaire de Base établit chaque année un rapport qui expose :

- les dispositions prises en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection ;
- les incidents et accidents en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection, soumis à obligation de déclaration, survenus dans le périmètre de l'installation, ainsi que les mesures prises pour en limiter le développement et les conséquences sur la santé des personnes et l'environnement ;
- la nature et les résultats des mesures des rejets radioactifs et non radioactifs de l'installation dans l'environnement ;
- la nature et la quantité de déchets radioactifs entreposés sur le site de l'installation, ainsi que les mesures prises pour en limiter le volume et les effets sur la santé et sur l'environnement.

Base réglementaire (suite)

- Ce rapport est soumis au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'Installation Nucléaire de Base, qui peut formuler des recommandations. Celles-ci sont annexées au document aux fins de publication et de transmission.
- Ce rapport est rendu public et il est transmis à la commission locale d'information et au Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire.
- Un décret précise la nature des informations contenues dans le rapport.

Les recommandations de l'ASN

L'ASN a édité en 2008 le « Guide de l'ASN n°3 présentant des recommandations pour la rédaction des rapports annuels d'information public relatif aux installations nucléaires de base ».

Le rapport 2013

- Un document de 25 pages
- Dans la continuité des rapports précédents
- Avec :
 - Une partie descriptive générale (Ionisos, les irradiateurs, l'irradiateur de Sablé,...),
 - Une mise-à-jour des informations quantitatives annuelles

Le rapport 2013 (suite)

- La société Ionisos
- Les irradiateurs Gamma
- L'irradiateur de Sablé-sur-Sarthe (INB n° 154)
 - Présentation de l'installation
 - Dispositions prises en matière de sûreté et de radioprotection
 - Incidents et accidents associés à l'installation
 - Rejets radioactifs et non radioactifs
 - La gestion des déchets
 - Les autres nuisances
 - Les actions en matière de transparence

Les données quantitatives 2013

- 1 déclaration d'événement significatif en 2013
- 1 inspection ASN programmée (06/09/2013)
Un constat relatif à la vérification du palan de manutention des emballages de transport
- 2 opérations de transport en mars et décembre (TMR)
- Aucune procédures administratives nouvelles
- 3 procédures administratives clôturées :
 - Modification du zonage radiologique
 - Remplacement du système anti-remontée des perches
 - Dossier d'orientation du réexamen

Suivi des déchets 2013

- Production déchets conventionnels
 - Déchets banals # 9 t
 - Espaces verts # 25 m³
 - Gravats # 196 m³
 - Déchets dangereux # 1 t
- Déchets nucléaires (TFA)
 - Production # 0,3 m³
 - Déchets entreposés # 4,8 m³

Les perspectives

- Ionisos exerce son activité sur un marché mature
- L'installation de Sablé est considérée comme une installation pérenne
- Ionisos s'attache à maintenir un haut niveau de disponibilité, de sûreté et de sécurité de l'installation et de ses équipements
- Initialisation d'une démarche de réexamen de la sûreté des installations (Sablé retenu comme site pilote)

Recommandations du CHSCT

Le rapport a été soumis le 24 juin 2014 à la Délégation Unique du Personnel, constituée en CHSCT, qui n'a pas fait de recommandation.

La diffusion du rapport

Le rapport de Sablé à été diffusé directement ou indirectement :

- Au HCTISN
- A la CLI
- À l'ASN
- A la préfecture de la Sarthe
- A Mesdames et Messieurs les Maires de Courtiliers, Sablé, Solesmes, Vion

De manière plus large via l'adresse :

<http://213.56.109.75/fichiers/9LFA5Z>

Merci de votre attention

